



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire

Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré  
Fédération Autonome de l'Education Nationale



☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

## Contestation de la notation administrative 2012-2013 Congés de formation professionnelle 2013-2014 CAPA du 14 Mai 2013 - Déclaration des élu(e)s du SIAES - FAEN

Le SIAES - FAEN se félicite de la décision de maintenir à 10 mois la durée du congé de formation professionnelle, suite aux discussions conduites lors du Groupe de Travail.

Nous déplorons toutefois que le Recteur ait fait le choix de réduire de 13,5 % les moyens alloués, ce qui a pour conséquence de ramener le contingent de congés de formation professionnelle à 45 équivalents temps plein pour 2013-2014, contre 52 équivalents temps plein cette année. Cela représente 55 bénéficiaires, contre 62 cette année et 73 il y a trois ans.

La pénurie de CFP a eu pour conséquence au fil des ans l'augmentation du nombre de points permettant l'attribution d'un CFP. Pour les Certifiés, la barre est depuis plusieurs années au maximum (80 points). Chaque année certains candidats perdent toute possibilité d'obtenir un CFP, la partie de leur barème liée à l'âge ou à l'échelon n'étant plus maximale. Les textes prévoient pourtant que le CFP soit attribué dès la troisième demande.

Cette année, la CAPA des Professeurs Certifiés aura à examiner 31 contestations de notation administrative, un nombre plus faible que les années précédentes et très faible au regard du nombre de professeurs certifiés dans notre académie (plus de 9500). Sur ces 31 contestations, la moitié correspondent aux critères définis par le Bulletin Académique spécial, les autres n'entrant pas dans le cadre réglementaire prévu.

**De nombreux professeurs estiment que leur travail n'est pas reconnu à sa juste valeur, certains l'ont fait savoir en contestant la note attribuée.**

Pour le SIAES - FAEN, ces contestations constituent également la partie visible d'un malaise plus profond et de situations de harcèlement vécues au quotidien par de très nombreux enseignants.

Un simple courrier d'un parent d'élève ou de quelques représentants - parfois autoproclamés - d'une fédération de parents d'élèves, une simple accusation émanant d'un élève, peuvent bouleverser la vie professionnelle d'un enseignant et avoir de graves conséquences sur sa carrière, mais aussi, hélas, sur sa santé. Une cabale destructrice peut être montée en quelques jours par ceux qui souhaitent « avoir la peau » du professeur. On reproche rarement au professeur d'attribuer de bonnes notes. Les récriminations émanent le plus souvent de ceux qui n'ayant pas obtenu de bons résultats, faute d'avoir fourni le travail nécessaire, remettent en cause les compétences de l'enseignant. **Le principe du contradictoire ne s'applique pas toujours dans l'établissement et la parole des élèves ou des parents est malheureusement considérée comme une vérité absolue.**

**Enfin, comment peut-on reprocher à un TZR ou à un professeur en service partagé sur deux ou trois établissements de ne pas s'impliquer suffisamment ?**

Seule la note peut actuellement être contestée devant la CAPA. Pourtant de très nombreux professeurs nous signalent chaque année qu'ils jugent injuste, et parfois blessante, l'appréciation littérale portée sur leur notice et/ou les appréciations sectorielles. La diminution des appréciations sectorielles ou un commentaire désobligeant dans l'appréciation littérale interviennent le plus souvent après un désaccord avec la direction ou des récriminations infondées, voire calomnieuses, de parents d'élèves et d'élèves. **Une appréciation injustement dégradée est une forme de brimade et a parfois de lourdes conséquences sur le plan psychologique pour l'enseignant qui se voit privé de recours et qui ne peut pas faire valoir ses arguments et sa version des faits.**

Le SIAES - FAEN demande que les professeurs aient la possibilité de contester les appréciations qui accompagnent la note administrative et également les avis attribués pour les promotions (hors classe, liste d'aptitude).

En étudiant les dossiers de tous les professeurs contestant leur notation lors de cette CAPA, les élu(e)s du SIAES - FAEN ont particulièrement été frappé(e)s par le manque de cohérence entre les appréciations sectorielles, l'appréciation littérale et la note maintenue ou diminuée selon les cas. Certaines notices de notation sont caricaturales de l'autoritarisme, de l'arbitraire, voire de l'acharnement contre l'enseignant.

Nous aurons donc l'occasion, au cas par cas, de revenir sur ces situations et de dénoncer les pratiques de quelques chefs d'établissement qui ne respectent pas les dispositions inscrites au BA spécial et qui maintiennent, voire diminuent, la note administrative de professeurs au seul motif que les élèves n'obtiendraient pas de résultats satisfaisants ou auraient un comportement inadapté en classe.

Nous souhaitons également que certaines contestations, écartées par l'administration, puissent être étudiées en CAPA et nous proposerons des situations à son examen.

Les Commissaires Paritaires Certifiés du SIAES - FAEN  
Jean-Baptiste Verneuil - Fabienne Canonge - Jessyca Bulete - Virginie Voirin (Verneuil)